

[Accueil](#)

[Articles](#)

Bègles met en œuvre le rappel à l'ordre, pour une ville apaisée

Actualité : Bègles met en œuvre le rappel à l'ordre, pour une ville apaisée

Publié le 07/06/2021

La Ville de Bègles a signé une convention de partenariat avec le Tribunal Judiciaire de Bordeaux pour mettre en œuvre un rappel à l'ordre à l'encontre des personnes auteurs de troubles à l'ordre public sur la commune. Ce dispositif de prévention vient compléter les actions développées par la municipalité (Police Municipale, participation citoyenne, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance...) pour une ville apaisée.

Le 18 mai dernier, le conseil municipal a voté la mise en œuvre de ce dispositif de prévention de la délinquance. Il sera appliqué par le maire en vertu de son pouvoir de police judiciaire qu'il exerce sous le contrôle du Procureur de la République. Le maire peut ainsi procéder au rappel à l'ordre à l'encontre de personnes, auteurs de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune.

En agissant sur les comportements individuels, ce dispositif a pour objectif de mettre un terme aux incivilités sur la commune. La Ville entend ainsi apporter une réponse solennelle à des faits de faible gravité qui perturbent le quotidien des administrés. Cette réponse prendra la forme d'un avertissement et de remontrances exprimées par le maire. La Ville de Bègles consultera systématiquement le parquet de Bordeaux afin de valider la pertinence de prononcer un rappel à l'ordre.

Ce rappel à l'ordre est une action complémentaire au dispositif de participation citoyenne dont l'objectif est de lutter contre les cambriolages et les démarches frauduleuses sur le territoire. Déjà déployé, ce dispositif est développé pour encourager les habitants à réaliser des actes de prévention de proximité. Enfin, la Ville œuvre en matière de lutte contre les incivilités et les problématiques de circulation et de stationnement sur les voies de bus et tram. Une convention de partenariat vient d'être signée entre Kéolis Bordeaux Métropole et la Ville de Bègles pour développer les échanges d'informations et les actions conjointes sur le réseau de transports TBM.

Informations du site

Mairie de Bègles

Horaires : Lundi de 13h00 à 18h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h00

Adresse : 77, rue Calixte Camelle – 33130 Bègles

Tél. : 05 56 49 88 88